

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de l'entrepôt logistique U LOGISTIQUE (U LOG) de Clermont l'Hérault (34) par la création d'une cellule (C11) de 6 000 m² et d'une dalle extérieure de 6 000 m² avec auvent de 1 930 m².

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

U LOGISTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE CORRE RONAN - Directeur Général

RCS / SIRET

8 1 0 1 4 6 5 6 3 0 0 1 5 2

Forme juridique 5720-SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 1 B) (soumis)	Projet intrinsèquement soumis à Enregistrement (Vol 1510 créé > 50 000 m ³) mais le régime du site n'est pas modifié (Autorisation - Seveso Seuil Bas)
Rubrique 39 (non soumis)	La surface de plancher ou d'emprise au sol créée par la modification sera inférieure au seuil de 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

U LOGISTIQUE souhaite réaliser une extension de son site ambiant situé à CLERMONT-L'HERAULT (34). Ainsi, les nouvelles surfaces de stockage créées permettront d'accueillir, d'ici début 2023, les produits dits de "bazars" provenant du site V6 situé à VENDARGUES (34).

Les principaux travaux / aménagements associés à ce projet seront les suivants :

- Création d'une nouvelle cellule (C11) couverte de 6 000 m², d'une hauteur de 12,10 m sous bac et attenante à la cellule 10 existante.
- Création d'une dalle extérieure de 6 000 m², avec auvent de 1 930 m² et attenante à la nouvelle cellule (C11).
- Création du prolongement de la cour poids-lourds et de la voie pompier devant les extensions.
- Mise en place de racks en cellule 10.
- Absence de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux et objectifs relatifs au projet sont les suivants :

- répondre à une demande croissante du marché de la logistique,
- optimiser les performances économiques et de flux de marchandises sur les établissements U LOGISTIQUE existants (transfert de produits en provenance de l'entrepôt V6, faisant également l'objet d'un projet d'envergure) en 2023/2024,
- répondre aux besoins de l'exploitation,
- investir sur le site de Clermont l'Hérault en étant conforme à la réglementation applicable.

Enfin, l'extension liée au projet permet de valoriser le terrain appartenant déjà à U LOGISTIQUE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les exigences réglementaires applicables (urbanisme / ICPE / Arrêté préfectoral / ...) au projet sont étudiées en amont des travaux par l'équipe projet U LOGISTIQUE, définissant le cahier des charges à respecter lors des phases chantiers.

On notera entre autres :

- La création d'une cellule de 6 000 m² attenante au reste du site logistique,
- La création d'une dalle extérieure, partiellement couverte avec un auvent béton, contiguë à la cellule créée,
- Extension de la cour poids-lourds devant l'extension et de la voie de service en périphérie du site.
- Afin de maintenir dans l'enceinte de l'établissement les flux thermiques intrinsèques au projet, U LOGISTIQUE prévoit notamment (voir annexe 9) :
 - + La séparation par des murs coupe-feu REI 120 min toutes hauteurs des cellules C10 /C 11 (mur existant) et C11 / Dalle extérieure (mur à créer).
 - + La mise en place d'un mur coupe-feu REI 120 toute hauteur sur la face arrière de la C11 et façade Est du auvent de la dalle ext.
- La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) n'est pas modifiée par le projet (rdv avec le SDIS 34 le 17/01 et le 22/03/2022), néanmoins, U LOGISTIQUE prévoit :
 - + La création de 2 poteaux incendie supplémentaires et le déplacement d'1 poteau incendie existant,
 - + La réhausse des flotteurs des cuves de réserves incendie pour couvrir le besoin supplémentaire lié à la dalle extérieure.

Le planning des travaux relatif au projet est le suivant :

- démarrage travaux courant mai 2022
- fin travaux courant novembre 2022

Les travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées et celles de la région seront privilégiées.

Le projet n'intègre pas de cellules photovoltaïques sur les toitures créées du fait de la présence de produits classés 4XXX.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site de CLERMONT L'HERAULT a pour vocation principale le stockage de marchandises combustibles "standard" de la grande distribution, visées par la rubrique 1510 (entrepôt couvert) des ICPE.

Dans le cadre du projet, les zones dédiées au stockage des produits dits de "bazars" (hors rubriques 4XXX) provenant de V6 seront les suivantes :

- 3 000 m² (sur 6 000 m² existants) en cellule 9 (racks),
- 6 000 m² en cellule 10 (racks),
- 6 000 m² en cellule 11 (masse),
- 6 000 m² de dalle extérieure (masse), principalement sur la zone non couverte (4 070 m²)

Concernant les produits dits de "bazars" classés sous une rubrique 4XXX et 1436, ils seront acheminés vers les cellules existantes prévues à cet effet sur le site (sauf pour charbons et engrais qui pourront être stockés en C11 et sur la dalle ext.).

En terme d'organisation logistique sur le site, il est important de noter le transfert des emballages (palettes bois / plastiques) et de l'activité U ECO RAISON (balles de déchets non dangereux provenant des magasins U) stockés aujourd'hui dans la cellule 10 vers la dalle extérieure (principalement sous le auvent - côté quais). D'un point de vue ICPE, il n'est prévu aucune augmentation des seuils ICPE pour les rubriques déjà autorisées sur le site. Le site reste sous le régime général de l'Autorisation Seveso Seuil Bas. Enfin, il n'est pas prévu l'ajout ou la modification des locaux techniques (TGBT, sprinkler, salle de charge, etc...) ou de bureaux mis à part un point de charge sous le auvent bien ventilé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En cas de non soumission à étude d'impact au titre de la présente procédure, le projet sera soumis à Porter à connaissance du Préfet au titre de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement. Ce PAC est déposé en parallèle de la présente et joint en annexe 11.

Il est également soumis à Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme (demande de permis de construire déposée le 20/12/2021).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site (parcelles cadastrales)	203 835 m ²
Surface de stockage existante + créée (cellule C11 + dalle)	63 232 + 12 000 = 75 232 m ²
Surface de bureau existante + créée	1 247 + 0 = 1 247
Surface de circulation avant et après projet	45 672 + 405 = 46 077 m ²
Espace vert avant/après projet	93 684 / 81 279 m ²
Volume de stockage 1510 créé (cellule C11=72 600 m ³ + auvent 23 353 m ³)	95 953 m ³
Volume de stockage existant (728 700 m ³) + créé (Voir Annexe 10)	824 653 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

U LOGISTIQUE
ZAC de la Salamane
34800 CLERMONT L'HERAULT
Parcelles cadastrales existantes et
projets
Section : BV n° :
84-111-121-148-137-120-150-55-79
-54 -155-80-151-147-139-163-135-
31-133-132-45-141-53-81-52-125-
173-149-30-83-113-103-107-153-
157-161-159-143-126
Section : BW
N° : 144-138-145-142-140-135-136

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 60 ' 79 " 93 Lat. 03 ° 46 ' 67 " 12

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

U LOGISTIQUE (ULOG) exploite depuis 2012 sur la ZAC de la Salamane de la commune de Clermont l'Hérault (34) un entrepôt ambiant (CLH). Cet établissement, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est réglementé par son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 2012-I-625 en date du 16 mars 2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF à moins de 1.42 km du site (ZNIEFF DE TYPE 2 - Identifiant : 910009417 - Cours moyen de l'Hérault et de la Lergue)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone soumise à arrêté de protection biotope à moins de 7.16 km à vol d'oiseau (Cirque De Mourèze - Identifiant : FR3800374)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le PARC NATUREL RÉGIONAL du Haut-Languedoc (Identifiant : FR8000016) à 18,13 km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aéroport le plus proche est celui de Beziers. La zone PEB la plus proche est située à 31.5 km du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Absence de bien inscrit au patrimoine mondial - Présence de plusieurs monuments historiques situés à moins de 1 km du site dont le plus proche est "la Grange Verny ou grange Basse à Clermont-l'Hérault (Fiche Mérimée : PA34000065) située à 650 m des limites de propriété du site mais dont la zone de protection des abords est situé à 50 m des limites de propriété du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation du site Georisques montre que la commune de Clermont l'Herault n'est pas concernée par un PPRN ou PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un site pollué connu SSP001118301 SUCREN sur la commune du CANET. Ce site est situé à 780 m des limites de propriété du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation du site " https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Ressources-en-eau-Prelevements/La-ressource-en-eau-dans-l-Herault/Les-Zones-de-Repartition-des-Eaux-ZRE " montre que la commune de Clermont l'Hérault n'est pas située dans une ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la cartographie des captages AEP en Occitanie de l'ARS montre que le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la plateforme PICTO-Occitanie montre la présence de sites inscrits à l'Ouest de la commune de Clermont l'Hérault dont le plus proche est situé à 4.3 km du site (Chapelle Notre Dame du Peyrou et ses abords)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 1.74 km au Nord-Est du site : DIRECTIVE HABITATS - FR9101388 - Gorges de l'Hérault Présence d'un autre site NATURA 2000 - DIRECTIVE OISEAUX - FR9112002 - Le Salagou à 2.07 km à l'ouest du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la plateforme PICTO-Occitanie montre la présence de sites classés à l'Ouest de la commune de Clermont l'Hérault dont le plus proche est situé à 5.1 km du site (Vallée et lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera excédentaire en matériau. Un équilibre déblai / remblai sera recherché à la parcelle. Cependant, si ce dernier n'était pas suffisant, les terres ou matériaux feront l'objet de recyclage ou d'élimination en filière dédiée (ISDI dûment autorisée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux. Cependant, certains matériaux nécessaires à la réalisation des voiries ou aux fondations du bâtiment seront approvisionnés depuis des carrières dûment autorisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté dans une ZAC existante ainsi que dans l'enceinte du périmètre de propriété du site industriel U LOGISTIQUE. Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre du DDAE de 2012 et dans le cadre de la création de la ZAC de la Salamane en 2009 (notice environnementale - ECOTONE) De plus, le projet n'entraînera pas de défrichement, n'est pas localisé sur une trame verte et bleue et est compatible avec le PLU. De ce fait, l'impact sur la biodiversité existante est considéré comme faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet et son fonctionnement ne seront pas susceptibles d'impacter les milieux relatifs au site NATURA 2000 dont le plus proche est situé à 1.74 km au Nord-Est du site : DIRECTIVE HABITATS - FR9101388 - Gorges de l'Hérault et à 2.07 km à l'ouest - site NATURA 2000 - DIRECTIVE OISEAUX - FR9112002 - Le Salagou. En effet, le projet n'engendrera pas de rejet vers ces sites Natura 2000, et d'après le Formulaire Standard de Données, l'importance de la menace "Zone urbanisée" sur ces sites NATURA 2000 est considérée comme moyen pour les Gorges de l'Hérault et faible pour le Salagou.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située sur une parcelle déjà intégrée dans le périmètre de l'autorisation d'exploiter d'U LOGISTIQUE. On rappelle que le site est lui-même implanté dans une ZAC. En outre, un aménagement paysager est prévu et présenté en annexe 7.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Absence de PPRT sur la commune de Clermont l'Hérault, - Présence d'une canalisation de gaz naturel enterrée à 130 m à l'est du site, absence d'effets dominos à craindre sur les installations,
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consultation de Géorisques montre que le site : - n'est pas concerné par un PPRN, - est exposé à 3 AZI (Atlas des Zones Inondables) : Lergue et Salagou, Submersion marine, Hérault - est situé dans une commune concerné par le PAPI Hérault, - Séisme 2 - faible, - Potentiel radon fort, - Retrait et gonflement des argiles aléa moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, l'approvisionnement des chantiers sera réalisé par camions. Il y aura donc une augmentation limitée du trafic de camions sur les voies routières à proximité du site en phase travaux (entre mai 2022 et novembre 2022). En phase exploitation, une augmentation du trafic est attendue. Ce point fait l'objet d'une estimation prévisionnelle plus précise dans le cadre du Porter à Connaissance (PAC) joint en annexe 11.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet peut être source de bruit principalement en phase travaux, dû essentiellement à l'utilisation d'engins bruyants tels que pelleteuses, camions, engins de chantier, etc. Une fois en activité, l'exploitation est susceptible d'engendrer des nuisances sonores limitées au flux de camions sur site et au chargement/déchargement des camions et aux engins de manutention. U LOGISTIQUE respectera les seuils de son AP de 2012. La dernière étude bruit montre qu'il n'y a pas de ZER autour du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique n'engendre pas d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut être source de vibrations principalement en phase travaux. Une fois en activité, l'exploitation des nouvelles installations ne sera pas une source supplémentaire de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses supplémentaires sont limitées aux zones de quais et seront réalisées dans le prolongement de l'existant au moyen de lampes à LED.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont principalement générer des émissions atmosphériques issues des matériaux manipulés (poussières) et des engins de chantier (gaz d'échappement). L'exploitation des nouvelles surfaces de stockage n'engendrera pas de points de rejets atmosphériques supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pollution en phase travaux est limitée à l'entraînement de MES (lessivage des sols et talus mis à nus). Ces rejets liquides rejoindront le réseau actuel des eaux pluviales. En phase exploitation, les seuls rejets aqueux supplémentaires sont ceux liés aux nouvelles imperméabilisations. La gestion des eaux pluviales de la ZAC ainsi que du site ULOG est réalisée conformément au Dossier Loi sur l'Eau d' ENTECH de septembre 2009. A ce titre, il convient de rappeler que le bassin BR4&5 d' un volume de 21 000 + 2 500 m ³ de la ZAC situé hors emprise foncière ULOG a été créé afin de compenser les surfaces imperméabilisées liées aux potentielles extensions pouvant être créées au maximum sur le site Ulog.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux usées supplémentaires du projet sont limités aux eaux sanitaires, domestiques (des salles communes) et au lavage des sols. Ces eaux usées rejoignent la STEP de Clermont l'Hérault.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de typologie de déchets supplémentaire à l'activité existante. Pour les Déchets Non Dangereux : cartons, films plastiques, DIB en mélange, bois, papier, ferraille. Pour les Déchets Dangereux : Boues de séparateurs hydrocarbures, néons, D3E, huiles de vidanges, batteries usagées. L'augmentation des quantités supplémentaires produites peut être considérée comme faible. Les filières actuelles de traitement seront inchangées. Les déchets de chantiers seront éliminés en filière dédiée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les limites de propriété du site se trouvent à 50 m du périmètre de protection des abords du monument historique le plus proche "la Grange Verny ou grange Basse à Clermont-l'Hérault" (Fiche Mérimée : PA34000065) .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après l'article R. 122-5 du code de l'environnement au 5° e), les projets existants ou approuvés à prendre en compte dans la réalisation de l'évaluation environnementale sont ceux qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Pour ce chapitre ne sont pris en compte que les projets existants ou approuvés depuis 3 ans et dans un périmètre de 3 km autour du site. On y recense notamment :

- Décision de dispense à évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme, sur la modification du PLU de la commune de Saint-André-de Sangonis (Hérault)
- Décision de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme, sur la modification simplifiée du PLU de la commune de Clermont l'Hérault (Hérault)
- Décision de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme, sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Popian (Hérault)

(Sources : CGEDD, projets-environnement.gouv.fr, MRAE, préfecture de l'Hérault - janvier 2022)

Il n'y a pas de projets existants ou approuvés susceptibles d'être cumulés avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures ou précautions qui seront mises en œuvre pendant la phase travaux des projets, afin d'en limiter les effets potentiels sur l'environnement : Vitesse limitée à 10 km/h sur le site, Travaux interrompus entre 22 h et 7 h du lundi au samedi ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés, le ravitaillement, le lavage et la maintenance des engins de chantier seront effectués en dehors du site, soit sur des aires étanches à distance des cours d'eau, consigne relative à la conduite à tenir en cas d'urgence, procédure de permis de feu, consigne « conduite à tenir en cas de pollution ».

Les mesures ou précautions qui seront mises en œuvre pendant la phase exploitation des projets, afin d'en limiter les effets potentiels sur l'environnement, sont notamment le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire dans le cadre du projet dans la mesure où celui-ci ne modifie pas l'activité existante (stockage) du site, le classement ICPE de l'établissement, ni ses rejets et que le projet est situé dans une ZAC existante en dehors de zones naturelles protégées (ZNIEFF, NATURA 2000).

En outre, il est prévu de porter à la connaissance du préfet au titre de l'article R181-46 du code de l'environnement tous les éléments d'appréciation en termes d'impacts et de dangers, en vue notamment de compléter l'arrêté préfectoral d'autorisation du site, le cas échéant. En ce qui concerne les dangers, l'exploitant a vérifié, en amont de son projet, que les effets thermiques prévisionnels en cas d'incendie restaient bien circonscrits dans les limites de propriété du site, comme le montre l'annexe 8 (cas pénalisant de la dalle extérieure, la cellule C11 disposant, quant à elle, de murs coupe feu (voir annexe 9)).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Aménagement paysager Annexe 8 - Flumilog de la dalle extérieure Annexe 9 - Dispositions constructives prévisionnelles (plan masse zoom incendie) Annexe 10 - Plan de toiture (Hauteurs et dimensions) Annexe 11 - Porter à connaissance et ses annexes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vendargues

le,

30 Mai 2022

 U Logistique

Signature



A. GENNET

DIRECTEUR PATRIMOINE SECTEUR SUD EST
U LOG

SAS au capital de 152 850 000 €
BP 40306 - Place des Pléiades
Z.I. Belle Étoile Antarès
44473 CARQUEFOU Cedex
810 146 563 RCS Nantes